

Infolettre

octobre 2026

Forêt de Sénart

La saison de chasse débute le jeudi 15 octobre 2026.

Chaque année, l'ONF organise la chasse en forêt domaniale de Sénart. Faute de prédateurs naturels, elle est le seul moyen de réguler les populations de chevreuils et sangliers pour assurer le renouvellement de la forêt. La saison 2026-2027 débute jeudi 15 octobre à Sénart.

CALENDRIER

OCTOBRE : 15
NOVEMBRE : 5, 12, 19, 26
DÉCEMBRE : 3, 10, 17
JANVIER : 7, 14, 21, 28
FÉVRIER : 4, 25
MARS : 11, 18



Une activité limitée dans le temps

Organisée le jeudi en forêt de Sénart, la chasse **débute le 15 octobre 2026**. Durant la saison 2026-2027, l'ONF prévoit au total **16 journées de chasse**. Aucune action n'a lieu les weekends, les jours fériés et pendant les vacances scolaires.

À quoi sert la chasse ?

La forêt de Sénart compte **2 types de grands animaux** : sangliers et chevreuils. Dans leurs premières années, les arbres sont fragiles. Herbivores, ces derniers **consomment les bourgeons et les feuilles des jeunes arbres**. Le sanglier, en fouillant le sol à la recherche de nourriture (glands et larves), déracine les plants puis consomme les fruits des arbres. Présents en trop grand nombre, les chevreuils et sangliers compromettent la régénération de la forêt. Les répercussions **dépassent le strict cadre forestier** : accidents routiers, clôtures abîmées et jardins labourés en lisière, dégâts sur les parcelles agricoles.

Sans régulation, les populations décupleraient rapidement. La chasse **limite leur population afin que la forêt puisse se renouveler**. Un plan de chasse validé définit le nombre de chevreuils à prélever chaque année.

L'ONF encadre la chasse à Sénart

La forêt de Sénart étant encerclée par la ville et arpentée par les nombreux promeneurs, cyclistes et cavaliers, **l'ONF encadre directement l'activité**. Entre ses personnels et les bénévoles, environ 30 personnes assurent le bon déroulement de la chasse tout en veillant au strict **respect des règles de sécurité**.

En pratique, une action de chasse s'effectue à l'aide de **miradors amovibles**. Couvrant un périmètre d'environ 100 ha sur les 3 200 ha du massif, une traque dure environ 2 heures, puis se déplace ensuite vers un autre secteur de la forêt.

Pendant cette période, promeneurs, randonneurs, chasseurs, cavaliers et cyclistes **partagent le même espace**. À l'approche des zones concernées, l'ONF invite chacun à être **attentif à la signalisation mise en place** : panneaux sur les barrières, rubalise apposée sur les chemins, voies d'accès coupées. Il est déconseillé de pénétrer dans les sous-bois ainsi que d'emprunter les allées des zones chassées.

des dégâts occasionnés à la forêt



Dérèglement
des jeunes pousses
et des semis



Consommation
de fruits forestiers
(glands...)



Consommation
des bourgeons,
feuilles et aiguilles